

Réponse du CADE à la réponse de RTE du 30 oct 2017 :

1 La France et l'Espagne ont une production excédentaire :

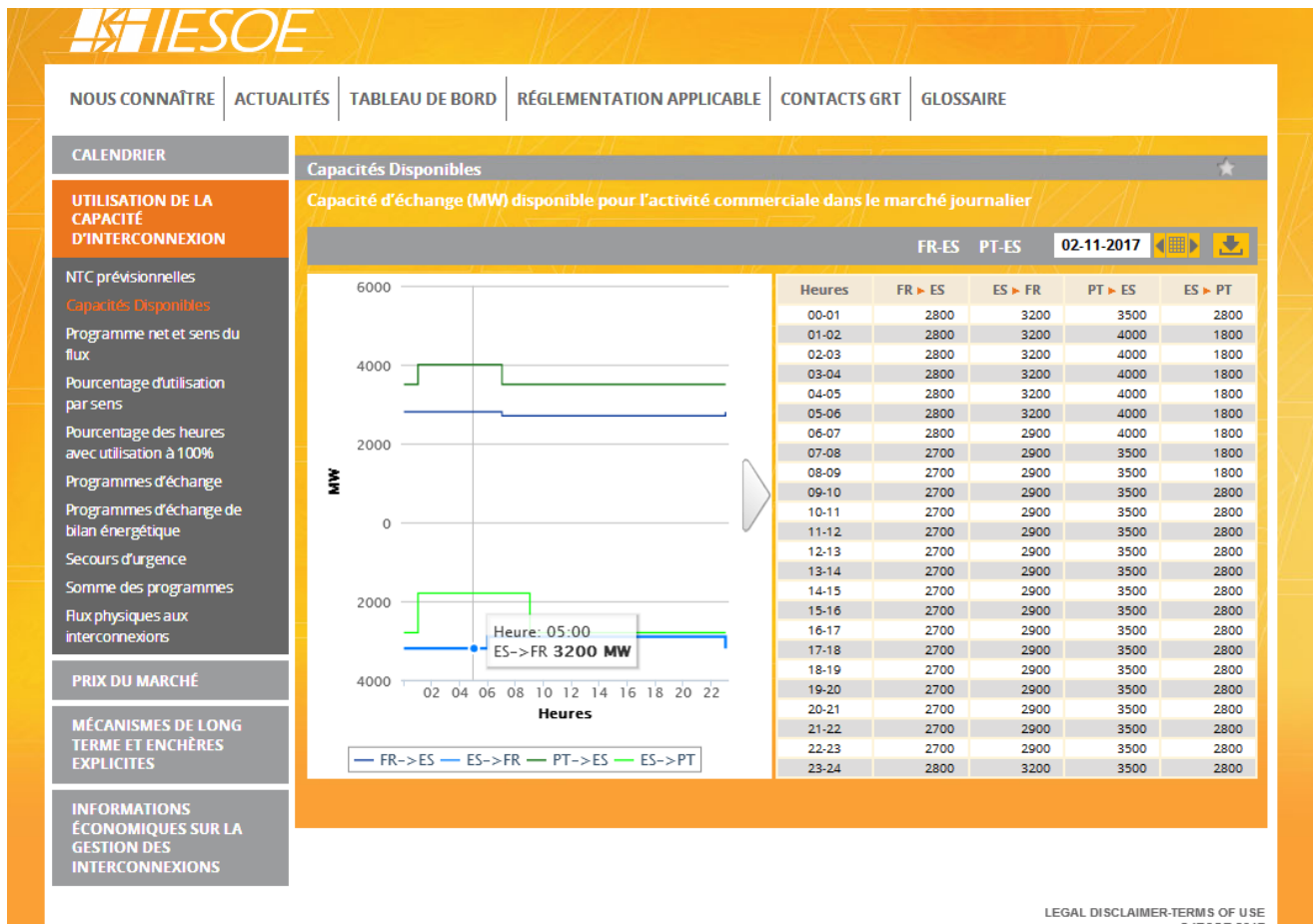
RTE nous explique qu'il est normal d'avoir une capacité installée supérieure à la consommation. Comment dire non à cette évidence ? Bien sur qu'en période de sécheresse des barrages peuvent être à sec, bien sur que des réacteurs nucléaires peuvent être mis à l'arrêt, bien sur que les énergies renouvelables sont plus vulnérables aux aléas climatiques et donc qu'il faut une marge de sécurité.

Mais ce que nous disons c'est que les marges sont trop grandes, voire colossales pour l'Espagne dont deux centrales thermiques récentes ne sont pas utilisées. Les marges actuelles sont largement suffisantes ! Rappelons que l'Espagne a une capacité installée de 103 GW et une consommation maximale de 40 GW : énorme ! Même si ses échanges avec ses voisins n'atteignent pas encore 10%, nous considérons qu'elle est largement sécurisée.

Quant à la France dont la capacité installée est de 129 GW pour des consommations maximales entre 80 et 90 GW, cela nous semble suffisant d'autant plus que comme le dit la page 16 du document présentant le projet, elle a déjà 11,3% d'interconnexion avec ses voisins et que des projets nouveaux existent avec l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse. Ah ! Ah ! nous dit RTE, le 8 février 2012 à 19h, la France a subi un pic historique de 102,1 GW. Ben oui, et alors, avec ses 129 GW installés elle s'en est parfaitement tirée démontrant, en 2012 alors que les interconnexions étaient bien plus faibles, qu'elle s'en sortait fort bien toute seule.

2 L'interconnexion actuelle :

RTE dit qu'elle est de 2800 MW, nous disons qu'elle fait plus que 3000. Si on prend le 2 novembre 2017 par exemple, la copie d'écran ci-dessous indique que pendant des heures elle a été de 2800 dans un sens et de 3200 dans l'autre. Les deux pays ont donc cette capacité actuelle à échanger plus des 2800 annoncés. D'ailleurs, on notera dans le même document qu'entre l'Espagne et le Portugal on dépasse allègrement les 3000 MW officiels pour échanger pendant des heures 4000MW.



3 La France a déjà atteint ses 10% :

La réponse de RTE ne le nie pas (évidemment elle a écrit 11,3 en page 16). Que la France ait un intérêt socio-économique comme l'explique la réponse, n'enlève en rien que l'argument de sécurisation des réseaux est un alibi. Un alibi à un projet commercial ? Oui OK il s'agit bien ici de faire du profit. On avait compris mais ce n'était pas beaucoup mis en avant dans le projet et on s'éloigne de la sécurisation et de la solidarité...

4 Le calcul des 10% :

Ah « c'est dans les conclusions du conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 » nous répond t on. Oui, et le conseil européen ne prend donc que de bonnes décisions devant lesquelles il est de bon ton de se prosterner ? Les citoyens n'ont pas le droit de les contester ? Avec cette méthode qui consiste à dire amen à tout ce que les grands de ce monde décident où en serions-nous aujourd'hui ?

Sérieusement il y a plus intéressant sur la question. Il y a les suggestions de la Commission de Régulation de l'Energie qui dans son rapport de juin 2016 écrit en page 48 :

En particulier, la puissance de production installée devrait être modulée en fonction de la pointe de production effective, afin d'éviter de surestimer la possibilité de mobiliser effectivement les capacités de production photovoltaïques et éoliennes. En outre, la prise en compte d'un seul indicateur ne permet pas de refléter de manière appropriée l'état du système électrique. La pointe de consommation de chacun des pays devrait notamment être prise en compte. Ainsi, dans le cas de la France, avec un parc installé au 31 décembre 2015 s'élevant à 129 GW et des capacités d'interconnexion à l'export atteignant les 13,5 GW à fin 2015, le taux d'interconnexion est de 10,4 %. Rappporter plutôt la capacité d'interconnexion à l'export à la pointe de production effective (qui est montée jusqu'à 94 GW en 2015) porterait ce taux à 14,4 %. Alternativement, rappporter la capacité d'interconnexion à l'export à la pointe de consommation historique (102 GW en février 2012) conduit à un taux de 13,2 %.

Un objectif uniforme portant sur un unique indicateur, d'autant plus lorsqu'il est fixé en pourcentage de la puissance de production installée, risque de conduire à sur-dimensionner les interconnexions, et donc à alourdir les coûts supportés par les consommateurs européens sans que les bénéfices associés à ces interconnexions ne viennent compenser ces coûts. Les objectifs d'interconnexion devraient être définis sur la base d'une approche multicritères, tant quantitatifs que qualitatifs, et ce de manière différenciée en fonction des circonstances régionales.

Ainsi la CRE dit comme nous qu'il est préférable ne pas calculer les 10% sur la puissance installée. Il suggère d'intégrer les pics de production et ses propres calculs alors donnent des pourcentages bien supérieurs pour la France (14,4% ou 13,2% par rapport au pic de production au lieu des 11,3 du document de présentation). Et si nous calculions de la sorte pour l'Espagne nous obtiendrions presque 17 %. Décidemment la CRE est bien insolente envers le conseil européen.

5 Solidarité ou spéculation :

Nous ne retirons rien de ce que nous avons écrit. Les opérateurs espagnols revendent de l'énergie achetée moins chère en France au prix fort en Espagne. C'est de la spéculation sur le dos des consommateurs espagnols.

Dans un article du Monde Diplomatique d'octobre 2011, ["Enquête sur une industrie contestée. L'ouverture du marché de l'électricité ou l'impossible victoire du dogme libéral"](#), le journaliste Tristan Coloma dresse un constat qui peut aussi s'appliquer au marché du gaz. Il estime que la libéralisation du marché européen de l'électricité, contrairement à ses promesses, n'a pas fait baisser les prix à la consommation, au contraire. Certes, elle a favorisé la concurrence entre les sociétés de production mais avec un effet pervers, qui est la

forte concentration de ces entreprises, par fusion et acquisition, ce qui tend à créer une situation de monopole.

6 Dommages collatéraux :

Ici aussi nous ne retirons rien. Nous répétons que le fait de vendre plus d'électricité d'origine nucléaire à nos voisins perpétuera cette production qu'il nous faut arrêter progressivement. Le fait d'acheter de l'électricité issue du renouvelable à nos voisins rendra inutiles nos efforts pour promouvoir l'énergie renouvelable chez nous. RTE peut bien affirmer le contraire, ici seule la réalité tranchera.

7 Un projet peut en cacher deux autres :

Ici RTE confirme l'existence des deux autres projets Cantegrit-Pays Basque et Marsillon-Aragon. Les citoyens apprécieront.

8 Vers un géant européen de l'Energie :

Ici RTE n'a pas d'avis et prend note de notre position.